

In tempu di diraschera



Le débroussaillage est obligatoire, plusieurs entreprises privées interviennent sur le territoire sur des terrains privés que les propriétaires n'arrivent plus à nettoyer. / PHOTO J.P.

Sur les hauteurs de Cervioni, un privé a fait appel à une entreprise privée pour procéder au débroussaillage d'un terrain situé non loin des habitations de Pentò, le plus haut quartier du village.

Un "devoir accompli" pour ce villageois, content d'avoir pu confier la tâche à des professionnels, en l'occurrence la société Corse Services, qui s'est spécialisée dans l'entretien des espaces verts.

L'encadrant technique, Antoine Marchini, en fixe les objectifs : "Nous intervenons d'une part auprès des com-

munes, concernant l'aménagement du territoire, le démaquisage, débroussaillage, pare-feu, réouverture et entretiens de sentiers communaux et pédestres, ou encore l'entretien des cimetières.

"Notre action cible aussi les propriétés et résidences de particuliers.

"La demande est importante concernant l'entretien des espaces verts, tonte de pelouse, élagage et autres tailles de haie. Beaucoup de personnes âgées et non équipées trouvent auprès de notre entreprise l'écoute et l'interven-

tion dont ils ont besoin."

Petit détail qui a son importance, les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction fiscale ou d'un crédit d'impôts de 50 % des dépenses engagées, selon la législation en vigueur.

Et pour éviter les mauvaises surprises, Corse Services établit au préalable du devis gratuit des travaux à engager.

Débroussailler est une obligation, surtout en période estivale, toujours à haut risque pour les incendies.

JACQUES PAOLI